

N

- AC1: Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- PT1: Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émissions et de réception exploités par l'Etat
- ELg: Servitude de passage des piétons sur le littoral
- I4: Servitude relative à l'établissement de canalisations électriques

SAINT-MICHEL-EN-GREVE

Côtes d'Armor (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

//Servitudes d'Utilité Publique //

5-2

Plan des servitudes

6

Prescription	06/02/2015
Arrêt	26/08/2016
Approbation	10/03/2017
Rendu exécutoire	

